

CENTRE DE SPORTS ET LOISIRS « LES VERSCHY »

RÈGLEMENT D'UTILISATION

1. HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC : tous les jours de 07H30 à 21H30,

2. ACCÈS :

- 2.1 Entrée Nord : Vestiaires du terrain de football.
- 2.2 Entrée Ouest : Chemin de la Monnaie.
- 2.3 Parking obligatoire : Collège de Perrosalle ou Chemin de la Monnaie.
- 2.4 Parking vélos : Collège de Perrosalle ou Chemin de la Monnaie.

3. DANS L'ENCEINTE DE LA ZONE, IL EST INTERDIT :

- 3.1 D'introduire des scooters, vélos, trottinettes, skate-board et rollers.
- 3.2 D'introduire des bouteilles et autres objets en verre ou tranchants.
- 3.3 De faire du feu (grillades par exemple) et de se déplacer sur le tartan avec des objets incandescents (cigarettes, cigares, feux d'artifice, etc.)

4. LES ANIMAUX DOMESTIQUES NE SONT PAS ADMIS A L'INTÉRIEUR DE LA ZONE

5. LE CENTRE EST A LA DISPOSITION EXCLUSIVE DE LA POPULATION, DES ÉCOLES, SOCIÉTÉS LOCALES D'OLLON

Lors de manifestations organisées par des sociétés locales et pour lesquelles la Municipalité a donné son accord, les utilisateurs se conformeront aux indications ou restrictions imposées par les organisateurs.

6. ASSURANCES :

- 6.1 La zone de jeux pour les jeunes enfants (jusqu'à 10 ans) est sécurisée et agréée par le BPA.
- 6.2 La Municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident sur l'ensemble de la zone.

LES CONTREVENANTS AU PRÉSENT RÉGLEMENT SERONT DENONCÉS À LA MUNICIPALITÉ.

RECOMMANDATIONS

- Déposer les déchets et emballages dans les poubelles réparties sur le site.
- Utiliser des chaussures adéquates pour jouer ou pratiquer des activités physiques.
 - Pas de souliers à crampons sur les surfaces synthétiques.
 - Utiliser les W.C. qui se trouvent derrière les vestiaires.
- Respecter le voisinage !

La commune met à disposition des infrastructures de qualité vouées au sport, aux rencontres et à la santé.

Une utilisation et un comportement respectueux et responsables de la part de chacun permettra d'éviter l'instauration de mesures plus restrictives.

La Municipalité